

Grille de prix de l'offre de fourniture d'électricité « Tarif Bleu »

Applicable au 1^{er} février 2022

OFFRE POUR LES CLIENTS NON RESIDENTIELS

Cette offre, applicable aux clients non résidentiels pour leurs sites de consommation alimentés en basse tension sous une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, porte sur la fourniture d'électricité, l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution.

Les grandes entreprises, au sens du décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008, ne peuvent plus souscrire de tarifs réglementés de vente à compter du 1^{er} août 2018 ainsi que les sites non éligibles définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie à compter du 1^{er} janvier 2021.

[Les grilles tarifaires de l'offre Tarif Bleu non résidentiel](#)

Option Base (HT)		
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ ht/mois)	Prix du kWh (cts € ht/kWh)
3	10.05	13.88
6	12.44	13.88
9	14.65	13.88
12	17.02	13.88
15	19.25	13.88
18	21.44	13.88
24	26.26	13.88
30	31.94	13.88
36	35.72	13.88

Option Heures Creuses (HT)			
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ ht/mois)	Prix du kWh (cts € ht/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	12.59	14.40	12.15
9	14.94	14.40	12.15
12	17.36	14.40	12.15
15	19.72	14.40	12.15
18	22.05	14.40	12.15
24	27.21	14.40	12.15
30	31.75	14.40	12.15
36	36.38	14.40	12.15

[La composition du prix de l'offre :](#)

Les prix réglementés définis dans la grille tarifaire ci-dessus sont fixés par les Pouvoirs Public. Ils varient selon l'offre tarifaire choisie et comprennent :

- un abonnement mensuel, dont le montant est fonction de la puissance souscrite,
- un prix de l'énergie (kWh) pour chaque période tarifaire.

Auquel s'ajoutent les différentes taxes et contributions suivantes :

- les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE), d'un montant de 0.003273€/kWh pour la taxe départementale et de 0.00312 €/kWh pour la taxe communale,
- la contribution aux charges de Service Public de l'électricité (CSPE), d'un montant de 0.0225 €/kWh,
- la contribution tarifaire d'acheminement (CTA),
- la TVA au taux de 5.5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations, et les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE).

Ces tarifs ainsi que les conditions générales de vente sont consultables sur le site www.labresse.fr rubrique *électricité*.